

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.09.2020

L'An deux mil vingt, **le 14 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PAGE Jean-Michel, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Brault Pierre, Leroux Christophe, Boquet Charlie, Blot Frédéric, Verrière Yves, Gaumé Jean-Michel, Adnot Ludovic, Morin Sylvain

Mesdames Thomas Karelle, Elandoy Nathalie, Orvain Marie-Agnès, Vaujour Carine, Goussal Karine.

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir

Berroyer Jackie donné pouvoir à Gaumé Jean-Michel

Monsieur Gaumé Jean-Michel **est élu secrétaire de séance**

Pia Muller, Secrétaire Générale, assiste également à la séance

Préambule : avant l'ouverture de la séance, Monsieur Eric Loizon, nouveau président de la CCTVI est venu se présenter à l'équipe municipale pour présenter les différentes commissions qui siègent en sa structure.

Ouverture de séance à 20h50 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal en date du 15.06.2020 et aborde les sujets inscrits à l'ordre du jour :

Décision n° 25 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *adhésion au contrat groupe souscrit par le centre de gestion d'Indre et Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel*

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a, par délibération en date du 3 février 2020, a chargé Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2020,

Le Conseil municipal décide:

- D'accepter la proposition suivante :
 - Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
 - Courtier gestionnaire : SOFAXIS
 - Régime du contrat : Capitalisation
 - Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
 - Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1er janvier 2021 (avec possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois)

Selon les conditions suivantes :

- ✚ Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL (taux cotisation global garanti 2 ans : 6.30%) :
 - ✓ Risques assurés : tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ✚ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public (taux cotisation global garanti 2 ans : 1.15%) :
 - ✓ Risques assurés : tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Sur l'assiette de cotisation prenant en compte les seuls éléments suivants :

- Traitement indiciaire brut
- Nouvelle bonification indiciaire

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du centre de Gestion d'Indre et Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

- Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- Le Maire a délégation pour résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Décision n° 26 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *modification du règlement de la cantine scolaire*

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau règlement intérieur pour l'année scolaire 2020-2021 a été établi pour la cantine scolaire. Il a été remis à chaque parent d'élève au moment des inscriptions.

Décision n° 27 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent*

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation pour l'année scolaire 2020-2021, des enfants fréquentant le service de cantine de l'école Yann Arthus Bertrand.

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de distribution et de service des repas de la cantine scolaire et de l'entretien de ses locaux à temps non complet pour une durée annuelle de service de 12.92 / 35ème. La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 348.

Décision n° 28 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *vente de terrain aux consorts Raillier et acte administratif : annule et remplace la décision 2019-70 du 10 décembre 2019.*

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et du changement de l'équipe municipale, la signature de l'acte de vente du terrain a dû être reportée.

Il est donc nécessaire d'annuler la délibération n° 2019-70 du 10 décembre 2019 et de la remplacer par celle-ci qui ne prendra en compte que la modification du nom du membre désigné pour la signature de l'acte soit Monsieur Pierre Brault.

Décision n° 29 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *vente de terrain aux consorts Augereau et Frelat et actes administratifs : annule et remplace la décision 2019-69 du 10 décembre 2019.*

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et du changement de l'équipe municipale, la signature de l'acte de vente des terrains a dû être reportée.

Il est donc nécessaire d'annuler la délibération n° 2019-69 du 10 décembre 2019 et de la remplacer par celle-ci qui ne prendra en compte que la modification du nom du membre désigné pour la signature de l'acte soit Monsieur Pierre Brault.

Décision n° 30 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *demande de fonds de concours à la CCTVI*

Monsieur le Maire expose que le règlement de fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes de Touraine Val de l'Indre (CCTVI), permet d'aider les Communes membres à financer des opérations d'investissement, telles que les études, les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d'aménagement liés à l'équipement.

Le conseil municipal sollicite un fonds de concours de 4 136 € auprès de la Communauté de Communes de Touraine Val de l'Indre (CCTVI) dans le cadre des travaux d'aménagement du parking en centre bourg, opération qui s'élèvent à 50000€ HT.

Décision n° 31 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *décision modificative 1*

Il convient de revoir l'approvisionnement de l'article 6218 au regard d'une facture de 2019 de 700€ qui a été réglée en 2020 et d'approvisionner l'article 2128-169 pour un surcôt de 4000€ lié à la réalisation d'une canalisation pour l'évacuation des eaux de pluie sur le nouveau parking. Le Conseil Municipal décide d'approvisionner l'article 6218 et l'article 2128-169 par les transferts de ces sommes des articles 611 et 020.

Décision n° 32 prise à l'unanimité des membres présents ou représentés

Objet : *modification du plan de financement de la mise en lumière des bâtiments classés monuments historiques.*

Le projet qui a pour objet la mise en lumière du patrimoine historique de la commune : l'église et la mairie a pris beaucoup de retard et a subi quelques modifications, le plan de financement doit être modifié avec les nouveaux éléments sur son avancement et intégrer la version définitive des devis reçus. Le coût global du projet est de 26 550.40€ HT de travaux. Le conseil municipal approuve le plan de financement modifié

Dépenses / €		Recettes / €	
➤ Mise en lumière des bâtiments classés	26 550.40 €	• DETR • Fonds de concours CCTVI ➤ AUTOFINANCEMENT	10 000.00 € 8 275.00€ 8 275.40€
Total des dépenses	26 550.40 €	Total des recettes	26 550.40 €

Point dossiers en cours :

- Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la signature de plusieurs devis :
 - Devis validé et signé pour le changement de la chaudière à l'école au tarif de 8158.98€ TTC chez Herve thermique. Cette commande va être complétée par l'installation de robinets thermostatique pour un montant de 1511.81€TTC.
 - Devis validé et signé pour le remplacement d'un battant dans le clocher de l'église, travaux pour 4558.81€ chez BODET Campanaire.
 - Devis validé et signé pour plusieurs panneaux d'entrée en agglomération pour un montant de 1349.47€ chez SES

La séance est levée à 22H45
Le Maire,
Jean-Michel PAGE

